

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1500 de la Commission du 9 octobre 2018, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active thirame,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **VITAVAX EXTRA***

de la société ARYSTA LIFESCIENCE GREAT BRITAIN LTD

numéro de dossier n°2018-3762

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active thirame par le règlement d'exécution (UE) 2018/1500 du 9 octobre 2018,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 30 janvier 2019**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

| | |
|------------------|---|
| Noms du produit | VITAVAX EXTRA VITAVAX 200 FF VITAVAX ROYAL IKOR ROKI |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | ARYSTA LIFESCIENCE GREAT BRITAIN LTD Brooklands Farm, Cheltenham Road, Evesham WR11 2LS, ROYAUME-UNI |
| Formulation | Suspension concentrée (SC) |
| Contenant | 200 g/L - carboxine 200 g/L - thirame |
| Numéro d'intrant | 8800011 |
| Numéro d'AMM | 8800011 |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

Conditions générales de retrait

| | |
|--|------------|
| Date de retrait | 30/01/2019 |
| Date limite pour la vente et la distribution | 31/07/2019 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants | 30/01/2020 |

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2013-1555, 2013-1556 et 2015-6197 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort le,

11 DEC. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)